



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Mairie d'ARC EN BARROIS

2 Place Moreau 52210 ARC EN BARROIS

☎ 03.25.02.51.33 // 📠 03.25.03.82.89 // mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr

Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du 9 février 2016

Le Conseil Municipal convoqué le 2 février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie le mardi 9 février 2016 à 18h00, sous la présidence de M. Philippe FREQUELIN, Maire.

Ordre du Jour:

- Médiathèque : Présentation par Mme Hélène ANGELOT du compte rendu des activités 2015,
- Autorisation de paiement des factures d'investissement,
- Branchement des particuliers : point sur la facturation,
- Convention d'assistance Eau potable avec la Lyonnaise des Eaux,
- Point sur les travaux en cours et à programmer,
- Déclarations d'Intention d'Aliéner,
- Questions et informations diverses.

Tous les conseillers sont présents, à l'exception de Madame Magali ZED, Messieurs Pierre BELBEZIER, et Jean-Charles WAGNER excusés. Monsieur Frédéric ROSSIGNOL arrive en en cours de séance.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T. Madame Alice MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2015.

Les conseillers présents à cette séance émargent le procès-verbal de séance contenant les délibérations reprises dans le registre.

Médiathèque

Présentation par Mme Hélène ANGELOT du compte rendu des activités 2015

Mme Hélène ANGELOT, présente le compte rendu des activités de la médiathèque pour l'année 2015.

Il y a :

- une baisse d'inscrits actifs (ceux qui empruntent au moins une fois dans l'année),
- beaucoup plus de lectrices : 213 pour 142 hommes,
- une implication plus importante des collectivités pour l'année 2015,
- une hausse de fréquentation 5857 en 2014 et 6233 en 2015, soit une augmentation de 376 personnes.

Les animations proposées				
	2014		2015	
Animations	nb	pers	nb	pers
Expositions	9	518	8	317
Projections de film	7	108	5	47
Heure du compte/ bricolage	18	241	6	32
Conférences APC			2	71
Spectacle enfant	1	55	1	51
Spectacle tout public	1	50	1	40
Commémoration			1	80
Saint Hubert	1	139	1	60
Tournoi jeu vidéo			4	40
Jeu vidéo libre accès			2	250
Informatique	5 postes	730	5 postes	1184

Les LECTEURS		
	2014	2015
0 – 14 ans	126	119
15 – 24 ans	97	67
25 – 59 ans		
60 et plus	53	47
Collectivités	14	20
TOTAL	290 pour 320 inscrits	253 pour 355 inscrits

Sur l'année 2015, 8171 prêts ont été réalisés, tous supports confondus, au lieu de 13 361 prêts en 2014 (soit une baisse de 5190).

Nouveautés pour l'année scolaire 2015-2016 : les enfants prenant le bus pour Cour-l'Evêque, Aubepierre, Coupray et Montrot viennent à la médiathèque le jeudi et le vendredi pour choisir des livres. Les élèves du CP au CM sont reçus chaque mardi après-midi dans le cadre des NAP.

Nouveau service : le portage à domicile. C'est un service gratuit à l'exception de l'inscription normale à la médiathèque. Lors d'un premier rendez-vous la personne est inscrite et ses besoins, ses goûts, la fréquence de passage et le nombre de documents sont définis. Ce service s'adresse aux personnes ne pouvant pas ou plus se déplacer pour des raisons de santé. 6 personnes bénéficient du portage à Arc depuis plus d'un an représentant environ 5 documents par mois en transit.

Les Collections, livres et périodiques :

Fonds documentaire : 6315 documents en 2014, **6682 documents en 2015.**

Site propriétaire	Livre	Périodique	CD	Livre CD	Partition	DVD	Total
MDHM	4277	11	574	39	12	456	5369
ARC	850	381	1	2	0	79	1313
TOTAL	5127	392	575	41	12	535	6682

L'augmentation du nombre de documents provient principalement des acquisitions faites par la commune : 231 livres ont été achetés cette année et plus de 200 proviennent de dons divers. Sur les dons s'élevant à plus de 500, seulement 200 ont pu prendre place dans les rayons. 15 documents ont fait l'objet de facturation auprès des emprunteurs.

Le personnel :

En 2015, plusieurs formations ont été suivies :

- . Utilisation des réseaux sociaux au sein d'une médiathèque,
- . NAP (Nouvelles Activités Pédagogiques : Quelles propositions en médiathèque ?
- . Coups de cœurs des libraires,
- . Les nouveautés proposées par la MDHM.

Prévisions en 2016 :

- . Les ressources numériques proposées par la MDHM,
- . Le jeu en médiathèque,
- . Technique du théâtre d'ombre,

- . La médiation numérique pour les adolescents et les seniors,
- . Coups de cœur des libraires,
- . Animer avec les fruits du désherbage.

Les projets menés à bien en 2015 :

- . Installation de la Wifi,
- . Prémices du portage à domicile,
- . Animation autour du numérique : prêt de liseuse, découverte d'applications ludiques pour enfants,
- . Jeux vidéo : tournoi et libre-service,
- . Consultation du catalogue en ligne, réservation via le site web de la MDHM.

Les projets pour 2016 :

- . Matériel Hifi pour améliorer la qualité des projections et des conférences (barre de son et lecteur DVD viennent d'être installés),
- . Elargissement du portage à domicile en communiquant davantage via le JHM et le bulletin local,
- . Création d'un club de lecture pour adulte en partenariat avec l'Amicale Arcquoise,
- . Deux spectacles : L'un tout public « L'eau à la bouche » et un second pour les enfants « La mouette et le chat » en partenariat avec la MDHM,
- . Contes interactifs, applications, livre en réalité augmentée à partir de tablettes et projection sur grand écran > VHM,
- . Prêts de jeux vidéo toutes consoles,
- . Yourte à histoire, exposition photographique sur la faune et la flore de l'Est pour la Saint Hubert prêtées par la Médiathèque Départementale de la Meuse,
- . Participation au Salon du Livre de Chaumont en Novembre,
- . Accueil de l'exposition Gommettes Party et atelier avec l'auteur jeunesse Romain Galissot,
- . Rédaction d'un article pour les cahiers haut-marnais sur la vie de Louis Guerre enfant d'Arc et grand athlète amateur disparu à Lorette en juin 1915 dans son unité des Chasseurs à pied,
- . Elargissement la convention avec la maison de retraite afin que cette dernière puisse emprunter des expositions de la MDHM par notre intermédiaire. Le prêt d'exposition permettra d'élaborer des projets plus concrets avec l'EHPAD.

L'annonce de la suppression d'un passage du bibliobus (*deux au lieu de trois*) s'est concrétisé cette année, soit un échange de 500 au lieu 1000 documents. Les agents municipaux peuvent néanmoins se déplacer à Chaumont en cours d'année pour pallier cette restriction ces déplacements sont à la charge de la Commune.

Il y a une baisse du nombre de prêts annuels assorti d'une stabilité de fréquentation et d'une légère augmentation pour les collectivités, quant au parc informatique il est utilisé régulièrement.

Plusieurs éléments pour expliquer cette stabilisation :

- Essoufflement de l'effet de nouveautés,
- Les arrêts maladie de la responsable dus à sa grossesse qui ont entraîné l'annulation de certaines animations,
- Des lecteurs qui lisent et restent davantage sur place mais qui empruntent moins,
- Un manque de visibilité dans la commune (panneau) pour les lecteurs extérieurs,

Hélène ANGELOT termine son intervention en soulignant le très bon travail de Cédric MEURET pendant son congé maternité et l'implication de Samuel VILLALONGA tout au long de l'année dans la vie de la Médiathèque.

Le Maire remercie Hélène pour son intervention.

Autorisation de paiement des factures d'investissement

Délibération n° : D201606

Objet de la délibération

Autorisation de
Paiement des Factures
d'Investissement
(2)
Annule et remplace
D201601

A l'unanimité

Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire donne lecture de plusieurs factures concernant des travaux en cours.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de régler les factures suivantes :

Service Eau-Assainissement :

LYONNAISE des EAUX, à l'article 2156 pour la somme de 1 015.00 € HT soit 1 218.00 € TTC
SA BOUREAU, à l'article 2315/32 pour la somme de 69 691.65 € HT soit 83 629.98 € TTC
ACE BTP, à l'article 2315/32 pour la somme de 459.88 HT soit 551.86 € TTC

Budget Principal :

EURO-INFRA, à l'article 2315/199 pour la somme de 2 067 € HT soit 2 481.26 € TTC
Claudine LANDI, à l'article 2313 pour la somme de 950.00 € TT
REXEL, à l'article 21318 pour la somme de 510.05 € HT soit 612.06 € TTC
MAGASIN BUT, à l'article 2183 pour la somme de 66.66 € HT soit 79.99 € TTC
SEGILOG, à l'article 2051 pour la somme de 2 115.00 € HT soit 2 538.00 €
CANGI CONFORT, à l'article 21318 pour la somme de 295.30 € HT soit 354.36 € TTC
SA MAILLEFERT, à l'article 2315/174 pour la somme de 10 854.00 € HT soit 10 854.00 € TTC
CHAUMONDIS, à l'article 2183 pour la somme de 109.45 € HT soit 131.39 € TTC
PAYS DE CHAUMONT, à l'article 21318 pour la somme de 694.80 € HT soit 833.76 € TTC
SYNAPSE, à l'article 2315/199 pour la somme de 180 € HT soit 216 € TTC
M. Fabrice DUSSART, à l'article 165 pour la somme de 370 € TTC
RESEAU-PRO, à l'article 2135, pour la somme de 269.46 € HT soit 323.35 € TTC.
SPL XDEMAT, à l'article 2051, pour la somme de 429 € HT soit 514.80 € TTC.

Branchement des particuliers : point sur la facturation

Le Maire précise que cette opération se termine, il y a encore des subventions à recevoir. Les factures ont été envoyées aux particuliers avec une lettre explicative faisant ressortir le coût total des travaux, le montant à payer par eux après déduction faite des subventions. Sur un coût total de 227.000 Euros HT. Après encaissement des factures présentées aux particuliers, il restera à la charge de la commune la somme de 34.861 Euros.

Convention d'assistance Eau potable avec la Lyonnaise des Eaux

Délibération n° : D201602

Objet de la délibération

Lyonnaise des Eaux
Convention d'assistance

A l'unanimité

Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire propose la reconduction pour une durée de cinq ans de la convention de prestation de services relative à la surveillance des installations d'eau potable avec la société Lyonnaise des Eaux. Il précise que le service rendu depuis 2010 est très appréciable et contribue au bon fonctionnement de ce service public vital, en outre grâce au service d'astreinte qui permet des interventions d'urgence. Le Maire explique que le forfait annuel, révisable chaque année, s'élève à 3741.70 € HT soit 4490.04 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider la convention de services relative à la surveillance des installations d'eau potable avec la société Lyonnaise des Eaux pour un montant annuel révisable chaque année de 3741.70 € HT soit 4490.04 € TTC.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.

Point sur les travaux en cours et à programmer

► **Recherche de fuites** : il y a eu de très bons résultats. Sur les 24.000 € HT budgétisés, 7.800 € ont été facturés (recherches et réparations).

Il y a un souci pour la conduite d'eau potable qui va de Montrot à Val Bruant : elle était inscrite en fonte alors qu'elle est en PVC, d'où un travail de détection plus compliqué.

Plusieurs solutions :

- 1) Remplacement de la conduite PVC par une en fonte pour une somme de 110.000 euros.
- 2) Faire un regard tous les 110 mètres (soit 13 ou 14) dans l'actuelle conduite en PVC et mettre dans le regard un gaz de détection mais cela est gênant car la conduite passe dans des propriétés privées.
- 3) Poser deux compteurs (départ et arrivée) et des vannes de sectionnement.

Il serait opté pour cette dernière solution. Un compte rendu sera fait au prochain conseil.

► **Conduite d'eau potable de Montrot au réservoir** : La reprise des travaux a eu lieu la deuxième semaine de janvier. Le chantier avance très bien, l'entreprise arrive au Pont de la Scierie. La progression est de 60 m par jour alors qu'il était prévu 50 m par jour.

Le chantier est propre et il y a une bonne remise en état des lieux.

► **Travaux à venir** :

● 2^{ème} phase de la conduite d'eau potable de la scierie au réservoir : Le dossier a été déposé à la DETR le 24 janvier 2016. La consultation sera lancée dès réception de la réponse de la DETR.

● Défense de la mise aux normes des poteaux incendie : les travaux qui devaient commencer début janvier débiteront en mars car l'entreprise MARTEL a du retard. Il faudrait revoir la sectorisation afin de ne pas priver d'eau tout le village lorsqu'il y a des problèmes sur la Place Moreau.

● Rue Anatole Gabeur : Le Maire indique qu'il y a eu une réunion le 7 janvier 2016 avec les services techniques du Conseil Général et Messieurs DUMAY, JACQUEMIN et VOIRIN. La commune ne dépassera pas un coût final HT de 300.000 euros.

Lors de la réunion du 27 janvier 2016 à la Préfecture avec Madame la Secrétaire Générale, cette dernière a très bien compris le problème et a donné son accord sur le montage.

Rendez-vous est pris le 26 février 2016 avec Euro Infra. Le lancement de la consultation devrait avoir lieu au plus tard fin mars.

Les travaux seraient en trois phases qui se feront dans la continuité, mais la consultation sera faite pour le total.

● Salle des fêtes : Le dossier d'appel d'offres en vue de recruter un architecte prévu pour janvier 2016, est prêt et la parution dans la presse est prévue pour la fin de semaine.

● A.V.A.P. : Pour l'instant, le Maire n'a pas de nouvelles du cabinet recruté.

Déclarations d'Intention d'Aliéner

Délibération n° : D201603

Objet de la délibération
Déclaration d'Intention d'Aliéner
BELBEZIER/GRILLOT

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2007, instaurant le droit de préemption urbain sur le territoire de la Commune d'Arc en Barrois,

Vu la déclaration d'aliéner déposée en Mairie le 4 janvier 2016 par Maître Jean-Michel CHABROL, Notaire à Arc en Barrois - 52210, en vue de la cession d'une propriété sise à Arc en Barrois, 9 rue du Val Dieu cadastrée AE n°199 d'une superficie de 2735 m², appartenant à Monsieur et Madame Pierre BELBEZIER domiciliés 9 rue du Val Dieu - Arc en Barrois (52000),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

- De ne pas user du droit de préemption sur le terrain désigné ci-dessus,
- De donner pouvoirs au Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

Budget principal 2015 : Décision Modificative n°3

Délibération n° : D201605

Objet de la délibération
Budget Communal 2015
Décision Modificative
N°3

Le Maire propose l'adoption de la décision modificative n°3 relative au budget communal 2015 et s'établissant comme suit :

Imputation	Libellé	Montant
DM n°3		
2315	Immobilisation en cours	- 23 650 €
021	Virement à la section de fonctionnement	- 23 650 €
023	Virement à la section d'investissement	- 23 650 €
6336	Cotisations	1 050 €
6338	Taxes sur rémunérations	80 €
6411	Personnel titulaire	5 240 €
6413	Personnel non titulaire	1 510 €
64168	Emplois d'insertion	5 000 €
6451	Cotisations URSSAF	6 950 €
6453	Cotisations Caisses de retraite	490 €
6454	Cotisations ASSEDIC	1 330 €
6456	Versement au FNC du Supl Familial	2 000 €

A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette décision modificative.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

▪ Subvention

A.P.C. : Monsieur le Maire a donné lecture de la lettre adressée par la Présidente d'A.P.C., donnant des explications au sujet de sa demande de subvention.

Délibération n° : D201604

Objet de la délibération
Subventions 2015
Comité des Fêtes
Téléthon

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la subvention suivante à :

- Comité des Fêtes : 200 € Téléthon

A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

▪ Salle des Fêtes

Le Maire rappelle que la commission créé le 4 juin 2014 en vue des travaux à effectuer à la salle des fêtes est composée de :

Daniel ANDREOTTI, Pierre BELBEZIER, Jean-Charles WAGNER, Anne-Marie RENAUDIN, Daniel MARCHAL, Frédéric ROSSIGNOL et Guillaume HOFER.

INTERVENTIONS DIVERSES

► Daniel MARCHAL présente le compte rendu suite aux diagnostics effectués dans deux bâtiments communaux (Logement des 3 Lys occupé par Mr et Mme ROSSIGNOL, et logement des Ecoles occupé par GRT Gaz).

1) Tests d'étanchéité à l'air :

moyen pour les 3 Lys,
Catastrophique pour le logement des écoles,

2) Contrôle avec caméra thermique :

Logement des 3 Lys : Plusieurs ponts thermiques : raccords de placo, fixations des menuiseries, volets roulants, apports de froid par le plancher (cave), pertes de chaleur par le plafond,

Logement des écoles : nombreuses pertes (plafond, murs, menuiseries),

3) Chaudières :

Logement des 3 Lys : Chaudière gaz (2007), consommation de 115 kmh/m/an (important),

Logement des écoles : Chaudière à condensation, consommation de 239

Kwh /m /an

◆ Préconisations :

● Logement des 3 Lys :

Isolation au plafond par 30 cm de laine de verre soit une économie de 10 %,

Au plancher : remplacer l'isolant par 10 cm de polystyrène, soit une économie de 18 %,

Remplacement des menuiseries extérieures soit 12 % d'économie,

Remplacement de la chaudière actuelle par une à condensation, soit une économie de 19 %,

Installation d'un thermostat d'ambiance, soit une économie de 6 %,

Pompe à chaleur, soit une économie de 57 %.

Trois scénarios :

▫ Travaux d'isolation au plafond et au plancher + pose thermostat d'ambiance : baisse de 32 % sur consommation chauffage, pour un montant de travaux estimés à 5.140 euros,

▫ Travaux d'isolation au plafond et au plancher + chaudière à condensation + remplacement des menuiseries extérieures : baisse de 49 % sur consommation chauffage, pour un coût de travaux s'élevant à 20.880 euros

▫ Travaux d'isolation au plafond et au plancher + pose thermostat d'ambiance + remplacement des menuiseries extérieures + installation pompe à chaleur : baisse de 69 % sur consommation chauffage, pour un coût de travaux s'élevant à 29.180 euros.

● Logement des Ecoles :

Isolation des murs, (cloison avec 12 cm de laine minérale), soit une économie de 21 %,

Isolation au plafond avec 30 cm de laine de verre soit une économie de 6 %,

Isolation plancher sur local non chauffé (côté ex logement Mattéi) soit une économie de 5 %, remplacement des menuiseries extérieures soit une économie de 20 %,

Vanne mélangeuse 4v, soit une économie de 3 %, VMC hygroréglable collective, soit une économie de 6 %, installation d'un chauffe-eau thermodynamique, soit une économie de 19 %, installation d'une ventilation double flux, soit une économie de 1 %, installation d'une pompe à chaleur en association avec la chaudière fioul existante, soit une économie de 5 %.

Trois scénarios :

- Changement des menuiseries extérieures, isolation des murs et du plancher sur local non chauffé, installation VMC hygroréglable collective, vanne mélangeuse : économie de 47 % pour un coût de travaux s'élevant à 66.590 euros
- Isolation des plafonds, installation vanne mélangeuse, chauffe-eau thermodynamique, VMC hygroréglable collective, isolation des murs et du plancher sur local non chauffé, changement des menuiseries extérieures : économie de 61 % pour un coût de travaux s'élevant à 86.910 euros
- Ventilation double flux, isolation plafond, vanne mélangeuse en chaufferie, chauffe-eau thermodynamique, isolation du plancher sur local non chauffé, isolation des murs, remplacement des menuiseries extérieures, installation pompe à chaleur associée avec chaudière fioul existante : économie de 64 % pour un coût de travaux s'élevant à 131.310 €.

► Alice MARCHAND au nom de la commission du bulletin municipal, demande à avoir entre les mains pour vérification, un exemplaire du prochain bulletin municipal avant impression de tous les exemplaires. Il lui est répondu que la transmission du projet de bulletin devra avoir lieu un peu plus tôt. Des conseillers ont remarqué des oublis dans les renseignements d'état civil donnés par le secrétariat. Réparation sera faite sur le prochain bulletin.

Il faudra aussi indiquer les manifestations de la Médiathèque.

► Maryse GERVASONI indique que les colis de Noël ont été distribués aux 69 personnes qui n'ont pu se déplacer au repas de fin d'année. Ces dernières ont apprécié et remercié la municipalité pour ce geste.

► Remplacement d'un membre dans le bureau du SIVOS : Daniel MARCHAL se propose de remplacer Monsieur Pierre BELBEZIER ; à voir avec ce dernier.

► Guillaume HOFFER apportera un autre devis concernant la passerelle du vannage à sécuriser jouxtant le camping. Pour l'instant les accès de la passerelle sont fermés.

Le Maire demande aux conseillers d'être attentifs au sujet du fonctionnement des lampes de rues d'ici le 23 février 2016 car il y aura une intervention pour vérifier les lampadaires défectueux.

La séance est levée à 22h45.

oo

Prochaine séance du Conseil Municipal : Non datée

Conseil Municipal du 09 février 2016

Monsieur	FREQUELIN	Philippe	Maire	
Monsieur	PETIT	Gérard	1 ^{er} Adjoint	
Monsieur	MARCHAL	Daniel	2 ^{ème} Adjoint	
Monsieur	ROSSIGNOL	Frédéric	3 ^{ème} Adjoint	
Monsieur	ANDREOTTI	Daniel	Conseiller	
Monsieur	BELBEZIER	Pierre	Conseiller	
Madame	GERVASONI	Maryse	Conseillère	
Monsieur	HOFER	Guillaume	Conseiller	
Madame	MARCHAND	Alice	Conseillère	
Mademoiselle	MOLARD	Julia	Conseillère	
Madame	RENAUDIN	Anne-Marie	Conseillère	
Monsieur	THOUVENIN	Matthieu	Conseiller	
Monsieur	VILLALONGA	Jean Marie	Conseiller	
Monsieur	WAGNER	Jean Charles	Conseiller	
Madame	ZED	Magali	Conseillère	